

APPEL D'OFFRES
Service d'expression et de réalisation (SER)
ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION SOCIALE D'OTTAWA (AISO)
2018/2019

L'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (AISO) est un organisme dont la mission est d'offrir des services à des personnes adultes ayant une déficience intellectuelle. Fondée en 1991, l'AISO a toujours su se démarquer par son dynamisme et ses projets d'avant-garde de manière à devenir un des chefs de file dans son domaine d'expertise.

L'AISO offre une gamme de services diversifiés passant des Services résidentiels au soutien à la vie en appartement, Services de soutien à la participation communautaire, Services de soutien à l'emploi, etc. Bref, ce sont plus de 275 personnes qui, sur une base quotidienne, reçoivent des services de notre organisme qui a su faire sa place dans notre collectivité.

C'est dans le cadre de son Service d'expression et de réalisation (SER) que l'AISO désire **recevoir des propositions de services pour les activités d'art thérapie, de musicothérapie, de zoothérapie ou de toutes autres disciplines reconnues et accréditées** qui se déroulent hebdomadairement. Les candidats devront **faire la preuve de leur accréditation à une association professionnelle** en plus de **disposer d'une formation** reliée au champ d'expertise. Ils devront détenir une **assurance responsabilité professionnelle** dont la validité devra être présentée avec les appels d'offres. De plus, ils devront accepter de se soumettre à une vérification d'antécédent judiciaire, si les services sont retenus. Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère déterminant dans la sélection finale du ou des professionnels retenus, les soumissionnaires devraient, de préférence, disposer d'une expérience dans le domaine de la déficience intellectuelle et/ou du milieu communautaire. Au document de présentation devra aussi être joint le **curriculum vitae du soumissionnaire**, qui nous permettra de bien cerner son parcours professionnel, ainsi qu'une **lettre d'intérêt** comportant de **quelle manière le thérapeute compte rencontrer les objectifs du programme** tout en assurant un suivi de qualité aux personnes servies. Enfin, **trois références professionnelles** devront être fournies par le ou les thérapeutes qui seront retenus.

Les appels d'offres devront être transmis, sous pli, en français, à l'adresse : 235, rue Donald, bureau 150, Ottawa, Ontario, K1K 1N1, et ce, **au plus tard le 17 août 2018, avant 12 h**. Chaque offre fera l'objet d'une étude auprès d'un comité de sélection qui se rencontrera, suite à la fermeture de l'avis, afin de faire l'évaluation des propositions reçues. Les rencontres de sélection auront lieu au cours des semaines du 27 août 2018 et du 4 septembre 2018. Suite à cette démarche et à la sélection du ou des professionnels retenus, un suivi sera effectué auprès de tous les soumissionnaires. Par ailleurs, les ententes seront conclues suite à la sélection du ou des offres de services qui seront retenues et devront aussi faire l'objet de la ratification d'un contrat écrit entre les deux parties avant de débiter les activités avec l'AISO.

L'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa ne s'engage pas à accorder la priorité à la soumission la plus basse ou encore à aucune de celles proposées.

Service d'expression et de réalisation

Généralités

Cet appel d'offres s'adresse à **des thérapeutes et des professionnels accrédités** qui devront joindre au présent appel d'offres la preuve écrite de leur formation dans le domaine faisant l'objet de la soumission.

Les services des thérapeutes seront acquis en fonction du nombre d'heures identifié dans la catégorie « *critères spécifiques aux activités d'art thérapie, de musicothérapie, de zoothérapie ou autres disciplines* ». Ils seront retenus sur une base d'honoraires professionnels et à titre de travailleur indépendant. Le tarif horaire devra comprendre le temps de planification et d'organisation de chaque atelier, l'évaluation écrite périodique et finale des clients ainsi que la tenue d'un registre de présence.

Le professionnel aura aussi à charge de fournir le matériel requis pour la tenue des ateliers d'une durée de 2 h chacun. Les ateliers devront se dérouler durant le jour, en soirée, ou encore au cours de la fin de semaine, et ce, selon l'horaire planifié par l'AISO. Le ou les jours seront déterminés par le promoteur, et ce, en fonction des besoins des personnes accueillies et du Service de soutien à la participation communautaire. Le professionnel n'aura pas à dispenser d'ateliers lors de moments précisés par le promoteur (réunion d'équipe, congés, etc.).

Le promoteur effectuera le paiement des heures de service à la réception de factures des honoraires professionnels qui décriront les services rendus au cours du mois tel que stipulé au contrat. Par ailleurs, l'AISO se réserve le droit de demander une hausse ou une diminution des heures de services dans le cadre de cet appel d'offres et de ne pas procéder avec une ou des offres dans son entière discrétion.

Compte tenu des besoins multiples et parfois complexes des personnes qui prennent part aux activités, le promoteur se dit enclin à fournir l'endroit où se dérouleront les ateliers. Cependant, dans le cas où le thérapeute dispose déjà d'un endroit dans la ville d'Ottawa pour réaliser sa pratique ou que l'endroit proposé pour la tenue des ateliers ne correspond pas à ses besoins, le promoteur devra s'assurer que ce dernier répond aux autres critères et exigences requis par exemple : l'accessibilité physique et géographique, mesures d'assurance de la qualité, accès à un service de transport en commun à proximité, etc.

Chaque groupe est généralement composé de 10 à 12 personnes dont les besoins diffèrent d'une personne à l'autre. Il va sans dire que, dans la mesure du possible, le promoteur vise à faire en sorte que les groupes soient les plus homogènes que possible de manière à faciliter le déroulement des ateliers. Le thérapeute aura à accueillir des personnes dont les besoins sont complexes et diversifiés.

Le thérapeute devra aussi se rendre disponible pour des rencontres avec le promoteur, et ce, question de faire une mise à jour des dossiers, d'assurer une qualité de service et de veiller au respect des orientations des services qui font l'objet du présent appel d'offres.

Le thérapeute sera amené à collaborer avec l'équipe de travail du promoteur et pourrait aussi voir des conseillers prendre part aux ateliers, et ce, dans l'optique d'accompagner et de soutenir les personnes qui le requièrent.

Enfin, tous les ateliers débiteront au cours de la semaine du 10 septembre 2018.

Critères spécifiques aux activités

Art thérapie

Nombre d'heures faisant l'objet de l'appel d'offres : entre 2 et 8 h de service par semaine

Les services d'art thérapie se veulent basés sur une approche thérapeutique fondée sur certains principes de la psychologie et des arts visuels. Les activités se déroulent dans le cadre d'une relation thérapeutique où la création d'images, entre autres, est utilisée comme moyen premier de communication. Le thérapeute, toujours dans le cadre de ses fonctions, pourrait aussi être appelé à travailler dans des projets spéciaux tels que des expositions d'œuvres d'art, des manifestations culturelles diversifiées, etc. Les honoraires pour ce volet seront proposés par le promoteur en fonction de chaque projet spécial, si le besoin et le cas se présentent.

Musicothérapie

Nombre d'heures faisant l'objet de l'appel d'offres : entre 2 et 8 h de service par semaine

Les services de musicothérapie se veulent basés sur une approche thérapeutique qui utilise la musique pour rejoindre, rétablir ou faire évoluer la personne, tant au niveau physique, psychologique, émotionnel, relationnel que spirituel.

Dans le cas des activités de musicothérapie, le thérapeute pourra, suite à une entente étant intervenue entre les deux parties, utiliser certains instruments de musique dont dispose le promoteur. Toutefois, le thérapeute doit aussi fournir ses outils de travail tel des instruments requis et autres.

Zoothérapie, yoga et toutes autres disciplines

Nombre d'heures faisant l'objet de l'appel d'offres : entre 2 et 8 h de service par semaine

Selon la définition de Zoothérapie Québec, « *la zoothérapie est une intervention qui s'exerce sous forme individuelle ou de groupe, à l'aide d'un animal familier soigneusement sélectionné et entraîné, introduit par un intervenant qualifié auprès d'une personne en vue de susciter des réactions visant à maintenir ou améliorer son potentiel cognitif, physique, psychologique ou social* ».

Le professionnel reconnu devra offrir des ateliers à même les installations du promoteur et devoir fournir les animaux qui sont partie intégrante de sa pratique. Il devra aussi présenter une preuve de vaccination à jour des animaux et s'assurer que ceux-ci sont hypo allergènes.

Toute autre discipline reconnue pourrait aussi être soumise aux fins du présent appel d'offres.

Autres informations

Compte tenu de la nature des activités menées par le promoteur, le ou les professionnels devront s'engager à respecter une confidentialité stricte et absolue quant aux affaires de celui-ci et de la situation personnelle des personnes qui participeront aux ateliers qui seront dispensés.

Le professionnel devra aussi s'engager à être en conformité avec les lois et les règlements en vigueur tant fédéraux que provinciaux.

Outre ces critères et exigences, le promoteur tient à préciser qu'il pourra mettre fin à la présente entente dans le cas d'une insuffisance des disponibilités budgétaires ou pour toutes raisons contenues au contrat de service qui interviendra entre les parties.

Prière de retourner votre offre pour le vendredi 17 août 2018, avant 12 h.

Tous les dossiers de présentation qui sont non conformes aux éléments requis dans la présente ne pourront être considérés par le comité de sélection et d'évaluation des propositions.

**A/S de : Comité de sélection
 Appel d'offres, SER
 Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (AISO)
 235, rue Donald, bureau 150
 Ottawa (Ontario) K1K 1N1**